

# Les obligations de soutien aux personnes âgées : attentes normatives exprimées à l'égard des ex-conjoints et des beaux-enfants

Nicolas Rousseau,<sup>1</sup> Jean-Pierre Lavoie,<sup>1</sup> Nancy Guberman,<sup>1,2</sup> Michel Fournier,<sup>3</sup> François Béland,<sup>4</sup> et Lise Grenier<sup>3</sup>

---

## ABSTRACT

This study compares the normative expectations of 1315 Québécois survey-takers about the responsibilities of spouses and ex-spouses, on the one hand, and adult children and stepchildren, on the other hand, regarding the support they are to offer an elderly family member with incapacities. The comments of survey-takers in relation to fictional yet concrete scenario descriptions provided a basis with which to identify respondents' expectations along with the social factors surrounding these expectations. The results of this survey suggest that the nature and scale of support-related expectations vary according to the family tie with elderly relative. Expectations toward spouses are high and unmitigated, whereas expectations toward ex-spouses and adult stepchildren appear to be limited. Expectations toward adult children are more pronounced than those exhibited toward stepchildren. Where offspring are specifically concerned, expectations are strongly influenced by the given context; for this category of survey-taker, the demands of support should not interfere with their family life and career.

## RÉSUMÉ

Cette étude compare les attentes normatives de 1315 répondants québécois quant aux responsabilités des conjoints et des ex-conjoints, d'une part, et des enfants et des beaux-enfants, d'autre part, dans le soutien à un proche âgé ayant des incapacités. Des vignettes ont permis de connaître les attentes des répondants et d'identifier les facteurs qui les influencent. Les résultats obtenus suggèrent que la nature et la portée des attentes de soutien dépendent du lien familial avec le proche âgé. Les conjoints font l'objet d'attentes élevées et inconditionnelles, tandis que celles à l'égard des ex-conjoints et des beaux-enfants s'avèrent modestes. Quant aux attentes à l'égard des enfants, elles sont plus prononcées qu'à l'égard des beaux-enfants. Dans leur cas, les attentes sont fortement conditionnées par le contexte, les exigences du soutien ne devant pas interférer avec leur vie familiale et professionnelle.

---

<sup>1</sup> Centre de recherche et d'expertise de gérontologie sociale (CREGES)

<sup>2</sup> Université du Québec à Montréal, Département de travail social

<sup>3</sup> Direction de santé publique de Montréal

<sup>4</sup> Université de Montréal, Département d'administration de la santé

\* Les auteurs remercient le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) et les différents partenaires de l'Action concertée sur les impacts démographiques et socioéconomiques du vieillissement de la population pour le soutien financier accordé. Des remerciements s'adressent également à la firme Jolicoeur et Associés et aux répondants qui ont participé à cette recherche. Le premier auteur est boursier du Programme stratégique de formation en recherche en santé publique et en santé des populations des IRSC et du Réseau de recherche en santé des populations du Québec.

Manuscript received: / manuscrit reçu : 24/03/08

Manuscript accepted: / manuscrit accepté : 09/06/08

**Keywords:** aging, family support, family transition, normative expectations, ex-partners, stepchildren

**Mots clés :** vieillissement, soutien familial, transitions familiales, attentes normatives, ex-conjoints, beaux-enfants

Requests for offprints should be sent to: / Les demandes de tirés-à-part doivent être adressées à :

Nicolas Rousseau

Centre de recherche et d'expertise de gérontologie sociale (CREGES)

CSSS Cavendish/CAU

5800 boul. Cavendish, suite 600

Côte-St-Luc (Québec) H4W 2T5

(nicolas.rousseau@umontreal.ca)

## Problématique

Le rôle fondamental des relations familiales dans le soutien aux personnes âgées qui vivent dans la communauté a été bien établi au cours des vingt-cinq dernières années (Attias-Donfut, 1995; Bengtson, 2001; Shanas, 1979). Les aidants informels fournissent la majeure partie de l'aide et des soins reçus à domicile par les personnes âgées (Lavoie, 2000; Lesemann et Martin, 1993). Ce soutien est généralement assuré par les conjoints, ordinairement par les femmes. Lorsque la conjointe ou le conjoint est moins actif, l'aide des enfants est sollicitée, surtout celle des filles, tandis que les amis, les voisins et les autres membres de la famille offrent un soutien relativement secondaire (Cantor, 1979; Clément et Lavoie, 2005; Hooyman et Gonyea, 1995; Horowitz, 1985).

Dans les pays dotés de régimes d'État providence libéraux et conservateurs (Esping-Andersen, 1999), la protection contre les risques liés à la vieillesse est d'abord considérée comme une responsabilité familiale et individuelle. Les politiques formulées dans ces pays s'appuient sur la prémisse que les aidants informels pourront continuer d'assumer la majeure partie du soutien à domicile aux personnes âgées. Toutefois, certaines tendances sociologiques et démographiques incitent à examiner la capacité de soutien des familles de demain (Clément et Lavoie, 2005; Seelbach, 1984). Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la sécularisation de la société, la fragilisation des unions et la participation accrue des femmes au marché du travail ont en effet contribué à une profonde remise en question des normes familiales héritées de l'époque industrielle.

Ainsi, les données montrent que la proportion de personnes âgées séparées ou divorcées connaîtra une hausse appréciable au cours des prochaines années. L'indice synthétique de divortialité<sup>1</sup> du Québec a augmenté de 8,8 % à 50,4 % entre 1969 et 2002 (Institut de la statistique du Québec, 2005). Puisqu'elle s'accompagne généralement d'une mutation des rapports entre les époux, la rupture du lien conjugal est un événement de nature à réduire la volonté de soutenir un conjoint ou une conjointe dans le besoin. Dans l'éventualité où le divorce n'est pas suivi d'une remise en couple, les personnes âgées séparées ou divorcées n'auraient pas accès au soutien habituellement fourni par les époux et les épouses.

Par ailleurs, la proportion de personnes âgées remariées devrait également croître en importance. Autrefois issues du remariage de personnes veuves, les familles recomposées résultent aujourd'hui de la remise en couple de personnes séparées ou divorcées. En 2002, 42,6 % des gens qui se sont mariés au Québec étaient des personnes divorcées, contre

seulement 4,2 % en 1969 (Institut de la statistique du Québec, 2005). Les remariages impliquent souvent la présence de beaux-enfants, et environ 10 % des enfants canadiens vivent dans une belle-famille (Ambert, 2002; Turcotte, 2002)<sup>2</sup>. Parmi les personnes âgées de demain, une proportion appréciable n'aura pas quotidiennement vécu avec ses enfants. Plusieurs auront cohabité avec leurs beaux-enfants. Les relations entre beaux-enfants et beaux-parents âgés sont moins assidues qu'entre enfants adultes et parents biologiques (White, 1994), et le niveau d'aide que les personnes âgées ayant des incapacités peuvent espérer recevoir de leurs beaux-enfants demeure incertain.

Il est légitime de se demander quelle sera l'incidence de cette évolution des valeurs et des comportements sur les obligations familiales, lesquelles fournissent un cadre normatif aux choix de comportement et aux prises de décisions des membres de la famille (Finch, 1987). Les changements observés pourraient en effet conduire à une redéfinition des paramètres généraux de légitimation des conduites et attitudes familiales (Clawson et Ganong, 2002; Ganong et Coleman, 1998).

Il faut noter à ce sujet que la nature des attentes à l'égard des beaux-enfants adultes et des ex-conjoints a fait l'objet d'une attention fort limitée, les recherches scientifiques ayant surtout exploré les attentes à l'égard des enfants adultes. Par le fait même, les variables qui influencent la définition de ces attentes ont rarement été examinées de manière détaillée. La présente recherche vise à contribuer au développement du savoir dans ce domaine. Elle explore les attentes de soutien formulées à l'endroit des ex-conjoints et des beaux-enfants par trois générations de Québécois et Québécoises. Les objectifs poursuivis sont les suivants : (a) comparer les attentes normatives exprimées à l'égard des conjoints et ex-conjoints placés en position de soutenir une personne âgée; (b) comparer les attentes normatives exprimées à l'égard des enfants et des beaux-enfants placés en position de soutenir une personne âgée; (c) établir l'influence de divers facteurs contextuels sur la définition de ces attentes.

## État des connaissances

Les études sur les attentes de soutien montrent que les enfants adultes ont certaines obligations à l'égard des personnes âgées (Brody, Johnsen, Fulcomer, et Lang, 1983; Brody, Johnsen, et Fulcomer, 1984; Dellman-Jenkins et Brittain, 2003; Hamon et Blieszner, 1990). Toutefois, ces obligations ne sont pas universelles et font l'objet de négociations fondées sur les caractéristiques de la personne aidante et de la personne âgée, soit leur situation socioéconomique

(Brody, Johnsen, et Fulcomer, 1984; Hamon et Blieszner, 1990; Hanson, Sauer, et Seelbach, 1983), leur origine ethnique (Burr et Mutchler, 1999; Hanson et al., 1983; Lee, Peek, et Coward, 1998), leurs valeurs familiales (Guberman et al., 2006; Killian et Ganong, 2002), le sexe de la personne aidante (Finley, Roberts, et Banahan, 1988; Seelbach, 1978) et l'âge de la personne âgée (Brody et al., 1983; Dellman-Jenkins et Brittain, 2003; Hamon et Blieszner, 1990; Hanson et al., 1983; Seelbach, 1984; Wake et Sporakowski, 1972). Ces obligations dépendent également du contexte d'aide, soit le type de soutien considéré (socio-émotionnel ou instrumental) (Brody et al., 1984; Hamon et Blieszner, 1990), le rapport affectif entre la personne aidée et la personne aidante (Clawson et Ganong, 2002; Lavoie, 2000; Coleman, Ganong, et Cable, 1997; Finley et al., 1988; Ganong et Coleman, 1998; Ganong, Coleman, McDaniel, et Killian, 1998b; Hamon et Blieszner, 1990) et la distance géographique entre elles (Finley et al., 1988; Lee et al., 1998; Wake et Sporakowski, 1972).

Le lien familial entre la personne aidée et la personne aidante influence aussi les responsabilités confiées à cette dernière (Clawson et Ganong, 2002; Lavoie, 2000; Coleman et al., 1997; Ganong et Coleman, 1998; Ganong et al., 1998b). La présence d'obligations filiales à l'intérieur de familles divorcées ou recomposées est possible, mais seulement dans certaines situations (Finch et Mason, 1990a, 1990b, 1990c). Des données recueillies aux États-Unis ont montré que si les attentes de soutien sont plus prononcées vis-à-vis des enfants que des beaux-enfants (Ganong et Coleman, 1999), le maintien de contacts au fil des années serait une considération centrale dans l'attribution des devoirs de soutien (Ganong et Coleman, 1998; Ganong et al., 1998b). Ainsi, les positions biologiques mutuelles auraient une incidence moindre que l'histoire particulière de la relation (Finch et Mason, 1993). Une enquête qualitative a d'ailleurs suggéré que, dans les familles recomposées, les attentes de soutien sont largement fonction de la proximité affective entre les beaux-enfants et les beaux-parents (Clawson et Ganong, 2002).

Les études antérieures ont donc permis de mieux connaître les attentes à l'égard des enfants adultes et d'identifier les facteurs qui les influencent. Toutefois, les attentes à l'égard des membres de familles recomposées ou divorcées et les facteurs qui agissent sur elles ont été peu étudiés jusqu'à aujourd'hui.

## Méthodologie

Dans le but de combler cette lacune et d'atteindre ses objectifs, le présent article analyse les données d'une enquête téléphonique réalisée à l'aide de vignettes.

Ces dernières ont été employées dans le cadre d'une approche de *factorial survey* (Rossi et Anderson, 1982). Chacune des vignettes est une mise en scène décrivant une personne âgée ayant besoin d'assistance et un membre de la famille qui pourrait éventuellement l'aider. Suite à l'écoute de chaque vignette, les répondants devaient indiquer si à leur avis le membre concerné de la famille doit assumer cinq types de soins et d'assistance ainsi que deux stratégies d'aide (oui/non). Cette approche a permis de comparer les attentes des répondants à l'égard des conjoints et des ex-conjoints, d'une part, et des enfants et des beaux-enfants, d'autre part, puis d'identifier les facteurs qui influent sur ces attentes (voir l'Annexe I pour un exemple de vignette).

## Échantillon

Des entrevues d'une durée moyenne de 17 minutes ont été réalisées auprès de 1315 personnes. La majorité des appels ont été effectués entre janvier et mars 2003. Un problème de logiciel a toutefois exigé de rejoindre 150 répondants additionnels en juin 2003. L'échantillon de répondants a été sélectionné aléatoirement à partir d'une liste de numéros de téléphone ayant elle-même été générée aléatoirement. Les répondants devaient: (a) résider dans la province de Québec (à l'exception du Nunavik et des Terres Cries de la Baie James); (b) être en mesure de parler et de comprendre le français ou l'anglais; et (c) faire partie de l'une des strates d'âge identifiées dans le devis d'échantillonnage (18-30 ans; 45-59 ans; ou 70 ans et plus). Le choix de ces strates d'âge découle de la volonté d'étudier les attentes d'individus situés à différents moments de la vie.

L'échantillon est donc formé de répondants issus de chacun des groupes d'âge visés en parts relativement égales (Tableau 1). Trente-trois pour cent ont entre 18 et 30 ans, 35,1 pour cent entre 45 et 59 ans tandis que le reste a 70 ans et plus (31,9%). Environ 60 pour cent des répondants sont des femmes, la majorité parle le français (93,2%) et près du quart habitent l'île de Montréal (23,5%). Un peu moins de la moitié sont mariés ou vivent en union libre (46,1%) et 41,8 pour cent disposent d'une éducation postsecondaire. Plus de la moitié d'entre eux prévoient aider (15,2%), aident ou ont aidé (37,2%) un proche âgé. La forte majorité n'était pas en situation de besoin d'aide au moment de l'enquête (94,3%). Outre une légère sous représentation des répondants anglophones, l'échantillon est comparable à la population québécoise issue des groupes d'âge considérés. Une entreprise de sondage a été chargée d'effectuer les interviews téléphoniques. Le taux de réponse s'élève à 66,8 pour cent.

**Tableau 1: Caractéristiques sociodémographiques des répondants**

Variables	Valeurs	n de répondants <sup>a</sup>	% des répondants
Âge	18-30 ans	434	33,0
	45-59 ans	462	35,1
	70 ans et plus	419	31,9
Sexe	Masculin	515	39,2
	Féminin	800	60,8
Langue	Français	1226	93,2
	Anglais	89	6,8
Statut matrimonial	Célibataire	367	28,0
	Marié ou conjoint	604	46,1
	Veuf	217	16,6
	Séparé	122	9,3
Niveau d'éducation	Aucune	4	0,3
	Primaire non complété	89	6,8
	Primaire complété	102	7,8
	Secondaire non complété	220	16,8
	Secondaire complété	346	26,5
	Collégial	257	19,7
Expérience d'aidant	Universitaire	288	22,1
	Non concernés	626	47,6
	Aident ou ont aidé	489	37,2
Situation de besoin d'aide	Prévoient aider	200	15,2
	Non	1240	94,3
	Oui	74	5,6

<sup>a</sup> n total de répondants = 1315. Le « statut matrimonial » de 9 répondants et le « niveau d'éducation » de 5 répondants sont inconnus.

### Instruments

Le sondage téléphonique a exploré les attentes normatives à l'égard d'une variété de membres de la famille. Initialement, trois vignettes ont été soumises à chacun des 1315 répondants. Dans la première, la personne aidante était un conjoint ou un ex-conjoint; dans la seconde vignette, il s'agissait d'un enfant, d'un bel-enfant, d'un gendre ou d'une bru; dans la troisième vignette, la personne aidante était un membre de la famille relativement secondaire (petits-enfants, frère, sœur, etc.). Pour chaque vignette, l'identité du membre de la famille agissant comme personne aidante était fixée aléatoirement. En raison des objectifs poursuivis, seules les réponses aux vignettes où la personne aidante est un conjoint ou un ex-conjoint, soit 1315 vignettes, et celles où la personne aidante est un enfant ou un bel-enfant, soit 903 vignettes, sont considérées dans le présent article. Les réponses fournies par 1315 répondants à un nombre total de 2218 vignettes sont ainsi analysées.

Les scénarios présentés aux répondants ont été générés aléatoirement, en accord avec une stratégie de réplification partielle (*fractional replication*). Cette dernière se distingue d'une stratégie de réplification complète (*full replication*) dans la mesure où les répondants ne sont pas soumis à l'ensemble des scénarios possibles, mais seulement à une fraction,

sélectionnée aléatoirement, de toutes les combinaisons plausibles de facteurs. Particulièrement utile lorsque plusieurs variables doivent être étudiées dans un nombre limité de tests, la réplification partielle a été employée de manière féconde dans l'examen de diverses questions scientifiques, telles que les attitudes des médecins en matière de prescription (Liaw et al., 2003) et la perception des erreurs médicales chez les patients (Schwappach et Koeck, 2004).

Une validation préalable des vignettes auprès d'une quarantaine de répondants a produit des résultats satisfaisants.

### Variables dépendantes

Suite à l'écoute de chaque vignette, les répondants devaient juger si la responsabilité échoit au membre de la famille de fournir cinq types de soins et d'assistance à la personne âgée, lesquels sont définis en fonction des résultats obtenus lors d'une recherche qualitative (Lavoie, 2000). Les réponses prennent une forme dichotomique (oui/non).

Le premier type de soins et d'assistance (« visiter et faire des sorties ») réfère aux activités de soutien qui visent la protection de l'identité de la personne âgée. Le deuxième type (« accompagner lors de rendez-vous chez le médecin ou à l'hôpital ») fait partie

des activités de soutien destinées à assurer la sécurité et la protection de la personne âgée. Enfin, les trois derniers types de soins et d'assistance s'intéressent aux besoins instrumentaux de la personne âgée (« préparer des repas et faire des travaux ménagers », « donner des bains, vêtir et dévêtir » et « donner des injections et changer des pansements ») (Tableau 2).

Par ailleurs, deux stratégies visant à modifier la situation de la personne aidante et à faciliter l'aide à la personne âgée ont été considérées (Lavoie, 2000).

Si le membre de la famille occupait un emploi ou s'il demeurait à plus de 30 minutes de la personne âgée, on demandait en effet au répondant de juger s'il doit : « réduire son temps de travail » et « déménager à proximité de la personne âgée » (Tableau 2).

#### *Variable indépendante principale*

La variable indépendante principale est le lien familial entre la personne aidante et la personne âgée. Quatre liens familiaux sont possibles (conjoint, ex-conjoint,

**Tableau 2: Données descriptives sur les variables considérées dans les vignettes**

Variables	Valeurs	n de vignettes <sup>a</sup>	% des vignettes
<b>Variables dépendantes</b>			
Types de soins et d'assistance	Visiter et faire des sorties <sup>b</sup>	1459	65,8
	Accompagner lors de rendez-vous chez le médecin ou à l'hôpital	2021	91,1
	Préparer des repas et faire des travaux ménagers	1995	89,9
	Donner des bains, vêtir et dévêtir	1993	89,9
	Donner des injections et changer des pansements	1985	89,5
	Stratégies d'aide <sup>c</sup>	Réduire son temps de travail	1021
	Déménager à proximité	977	44,0
<b>Variable indépendante principale</b>			
Lien familial	Conjoint	646	29,1
	Ex-conjoint	669	30,2
	Enfant	430	19,4
	Bel-enfant	473	21,3
<b>Variables indépendantes secondaires</b>			
Sexe de l'aidant	Masculin	1075	48,5
	Féminin	1143	51,5
Situation professionnelle de l'aidant	Pas de travail	1099	49,5
	Travail à temps plein	1119	50,5
Situation familiale de l'aidant	Enfants élevés seul	230	10,4
	Enfants avec conjoint	447	20,2
	Pas d'enfant	226	10,2
	Non applicable <sup>d</sup>	1315	59,3
Sexe de la personne âgée	Masculin	1122	50,6
	Féminin	1096	49,4
Revenu de la personne âgée	Modeste	1124	50,7
	À l'aise	1094	49,3
Distance géographique entre l'aidant et la personne âgée	À quelques minutes	419	18,9
	30 à 45 minutes	734	33,1
	À 2 heures	419	18,9
	Non applicable <sup>d</sup>	646	29,1
Lien affectif entre l'aidant et la personne âgée	Toujours été proche	553	24,9
	Jamais été proche	1080	48,7
	Relations tendues	585	26,4

<sup>a</sup> n total de vignettes = 2218

<sup>b</sup> Le type de soins et d'assistance « visiter et faire des sorties » est inapplicable aux vignettes où l'aidant est un conjoint.

<sup>c</sup> La stratégie d'aide « déménager à proximité » est inapplicable aux vignettes où l'aidant est un conjoint et où il habite à « quelques minutes » de distance. La stratégie d'aide « réduire son temps de travail » est également inapplicable aux vignettes où l'aidant n'a « pas de travail ».

<sup>d</sup> La variable « situation familiale de l'aidant » est inapplicable aux vignettes où l'aidant est un conjoint ou un ex-conjoint. La variable « distance géographique » est également inapplicable aux vignettes où l'aidant est un conjoint.

enfant, bel-enfant). Dans le cadre de la présente étude, un bel-enfant est le fils ou la fille d'un conjoint. Près des deux tiers des vignettes pertinentes mettent en scène un conjoint (29,1%) ou un ex-conjoint (30,2%), tandis que le reste d'entre elles concerne un enfant (19,4%) ou un bel-enfant (21,3%) (Tableau 2).

#### Variables indépendantes secondaires

Ces variables réfèrent au contexte d'aide et visent à établir l'influence de ce dernier sur les attentes exprimées par les répondants.

*Sexe de la personne aidante.* La personne aidante est de sexe masculin ou féminin. *Situation professionnelle.* La personne aidante n'a pas de travail ou occupe un emploi à temps plein. *Situation familiale.* La personne aidante peut ne pas avoir d'enfants, avoir des enfants avec un conjoint ou avoir des enfants qu'elle élève seule. Cette variable n'est pas applicable aux conjoints et ex-conjoints, dont on suppose qu'ils ont rarement de jeunes enfants. *Sexe de la personne âgée.* La personne âgée est de sexe masculin ou féminin. *Revenu.* La personne âgée est décrite comme «à l'aise» ou «à revenu modeste». *Distance géographique.* Le trajet entre la résidence de la personne aidante et celle de la personne âgée nécessite quelques minutes, 30 à 45 minutes ou deux heures. Cette variable est inapplicable aux conjoints, qui sont considérés comme vivant ensemble. *Lien affectif.* La personne âgée et la personne aidante ont soit toujours été proches, soit n'ont jamais été proches ou entretiennent des relations tendues.

#### Variables de contrôle

Enfin, les caractéristiques sociodémographiques des répondants (âge, sexe, langue, statut matrimonial, niveau d'éducation, expérience d'aidant et situation de besoin) sont des variables de contrôle (Tableau 1).

#### Analyses

Toutes les variables considérées ont été insérées en même temps dans des modèles de régression

logistique ayant chacune des tâches de soutien (oui/non) comme variable dépendante. Les résultats se présentent sous la forme de rapports de cote (RC), qui expriment la probabilité, comparée à celle d'une catégorie de référence, qu'une responsabilité de soins et d'assistance soit attribuée lorsqu'un lien familial ou un facteur particulier est considéré.

Dans un premier temps, les modèles de régression logistique ont été examinés afin de vérifier si les attentes des répondants dépendent du fait que la personne aidante est le conjoint, l'ex-conjoint, l'enfant ou le bel-enfant de la personne âgée. Dans un deuxième temps, afin de vérifier si les facteurs qui influencent les attentes des répondants diffèrent en fonction du lien familial entre la personne aidante et la personne âgée, l'effet des variables indépendantes secondaires (relatives à la personne aidante, à la personne âgée et au contexte d'aide) a été examiné. Dans toutes les analyses, l'influence des variables de contrôle est considérée. La qualité d'ajustement des modèles présentés a été confirmée en ayant recours au test de Hosmer et Lemeshow (1989).

## Résultats

### Attentes normatives en fonction du lien familial

Dans un premier temps, les résultats visent à comparer les conjoints et les ex-conjoints, d'une part, ainsi que les enfants et les beaux-enfants, d'autre part, quant aux attentes normatives exprimées à leur sujet.

### Conjoints versus ex-conjoints

Les attentes exprimées à l'égard des conjoints sont particulièrement prononcées (Tableau 3). La forte majorité des répondants considère que les conjoints (88,2%) doivent accompagner leur époux ou leur épouse lors de rendez-vous à l'hôpital et chez le médecin. Également, plus de sept répondants sur dix estiment que les conjoints (74,2%) doivent préparer des repas et faire des travaux ménagers. Environ 60% s'attendent à ce qu'ils donnent des bains, aident à vêtir et dévêtir la personne âgée. Des proportions non négligeables de répondants comptent aussi sur les

**Tableau 3: Pourcentage d'attribution de diverses obligations de soutien en fonction du lien familial**

Lien familial	Obligations de soutien						
	Visiter/faire des sorties	Visites hôpital et médecin	Repas/travaux ménagers	Bains/vêtir et dévêtir	Injections/pansements	Déménager	Réduire temps travail
Conjoint	NAP	88,2	74,2	61,4	39,9	NAP	44,0
Ex-conjoint	57,4	63,1	25,3	20,9	19,1	17,7	11,8
Enfant	81,1	68,3	28,8	23,5	23,2	20,5	10,5
Bel-enfant	64,8	57,8	20,9	14,2	15,5	16,4	11,3

conjointes pour donner des injections et changer des pansements ou réduire leur temps de travail (39,9 % à 44,0 %).

Bien qu'elles soient moins prononcées qu'à l'égard des conjoints, des attentes existent aussi à l'égard des ex-conjoints. À titre d'exemple, un répondant sur cinq estime que les ex-conjoints doivent donner des bains, aider à vêtir et dévêtir la personne âgée présentée dans les vignettes (20,9 %). Autour du quart des répondants s'attendent à ce qu'ils préparent des repas et effectuent des travaux ménagers (25,3 %). Une certaine proportion de répondants juge aussi que les ex-conjoints doivent réduire leur temps de travail lorsque leur ex-conjoint âgé se trouve dans le besoin (11,8 %).

Les conjoints sont significativement plus responsabilisés par les répondants que les ex-conjoints, et ce, pour tous les types d'aide ainsi que pour la stratégie d'adaptation consistant à réduire le temps de travail (Tableau 4).

#### *Enfants versus beaux-enfants*

Les pourcentages bruts (Tableau 3) montrent que pour la plupart des tâches de soutien, les beaux-enfants font l'objet d'attentes légèrement moins prononcées que les enfants. Plus d'un répondant sur cinq estime que les enfants (23,2 %) doivent faire des injections et changer des pansements, contre environ un sur sept pour les beaux-enfants (15,5 %). Les répondants attendent aussi plus souvent des enfants (23,5 %) que des beaux-enfants (14,2 %) qu'ils donnent des bains, vêtissent et dévêtissent la personne âgée. Lorsqu'il s'agit de préparer des repas et effectuer des travaux ménagers, les attentes des répondants sont également plus prononcées à l'égard des enfants (28,8 %) qu'à l'endroit des beaux-enfants (20,9 %). Enfin, les répondants estiment moins souvent que

les beaux-enfants (64,8 %) doivent effectuer des visites et des sorties que les enfants (81,1 %).

Les résultats des analyses de régression montrent que parmi les écarts de responsabilisation entre les enfants et les beaux-enfants, la plupart sont statistiquement significatifs (Tableau 4). Ainsi, dans l'esprit des répondants, l'obligation d'effectuer des visites et des sorties est moins forte lorsque la personne aidante est un bel-enfant plutôt qu'un enfant (RC = 0,37). En comparaison avec les enfants, les répondants estiment aussi moins souvent que les beaux-enfants doivent accompagner la personne âgée lors de rendez-vous à l'hôpital et chez le médecin ou lui administrer des bains, la vêtir et de la dévêtir (RC = 0,60 et 0,50).

#### *Influence des facteurs contextuels sur les attentes normatives en fonction du lien familial*

Les données présentées dans cette section visent à vérifier si les facteurs qui influencent les attentes des répondants diffèrent en fonction du lien familial entre la personne aidante et la personne âgée. À cette fin, les analyses ont pour but de mesurer l'effet des variables indépendantes secondaires (relatives à la personne aidante, à la personne âgée et au contexte d'aide) sur les attentes des répondants, pour chaque lien familial considéré dans la présente étude. Toutes les analyses tiennent compte des variables de contrôle (Tableau 5).

Les variables indépendantes secondaires ont une influence limitée sur les attentes à l'égard des conjoints et des ex-conjoints. À l'exception de la distance géographique, ces variables ont également peu d'influence sur les attentes à l'égard des beaux-enfants.

Toutefois, les variables de contexte ont une influence beaucoup plus décisive sur les attentes à l'égard des enfants. Ainsi, les enfants adultes qui ont eux-mêmes des enfants (seuls ou avec un conjoint) font l'objet d'attentes moins prononcées, qu'il s'agisse par

**Tableau 4: Régressions logistiques sur les obligations de soutien – Rapports de cote en fonction du lien familial<sup>a</sup>**

Lien familial	Obligations de soutien						
	Visiter/ faire des sorties	Visites hôpital et médecin	Repas/travaux ménagers	Bains/vêtir et dévêtir	Injections/ pansements	Déménager	Réduire temps travail
Conjoints	NAP	-	-	-	-	NAP	-
Ex-conjoints	-	0,15*	0,09*	0,15*	0,32*	-	0,18*
Enfants	-	-	-	-	-	-	-
Beaux-enfants	0,37*	0,60*	0,62	0,50*	0,60*	0,78	1,07

\* Rapports de cote statistiquement significatifs ( $p < 0,05$ )

<sup>a</sup> Les résultats sont ajustés en fonction de l'influence des variables indépendantes secondaires (sexe, situation familiale et situation professionnelle de la personne aidante; sexe et revenu de la personne âgée; distance géographique et lien affectif entre la personne aidante et la personne âgée) et des variables de contrôle (âge, sexe, langue, statut matrimonial, niveau d'éducation, expérience d'aidant et besoin d'aide des répondants).

**Tableau 5: Régressions logistiques sur les obligations de soutien- Rapports de cote en fonction des variables indépendantes secondaires pour chaque lien familial<sup>a</sup>**

Lien familial	Variables indépendantes secondaires	Obligations de soutien								
		Visite / faire des sorties	Visites hôp. et mé-decin	Repas / trav. ména-gers	Bains, vêtir / dévêtir	Injections / panse-ments	Démé-nager	Réd. temps travail		
Conjoint <sup>b</sup>	Relative à la personne âgée	Revenu	À l'aise	NAP	0,53*	0,76	0,98	1,00	NAP	0,96
		Modeste	NAP	-	-	-	-	NAP	-	
	Relative à la personne aidante	Sexe	Homme	NAP	0,58*	1,38	1,06	1,02	NAP	0,62
		Femme	NAP	-	-	-	-	-	-	-
	Situation professionnelle	Travail t. plein	NAP	0,36*	0,35*	0,76	0,80	NAP	NAP	
		Pas de travail	NAP	-	-	-	-	NAP	NAP	
	Relative au contexte d'aide	Lien affectif	Tjrs été proche	NAP	1,43	1,28	1,80	1,30	NAP	1,58
			Jamais été proche	NAP	1,11	0,77	0,95	0,97	NAP	0,82
			Relations tendues	NAP	-	-	-	-	NAP	-
Ex-conjoint <sup>b</sup>	Relative à la personne âgée	Revenu	À l'aise	1,26	0,96	1,09	1,03	1,03	0,88	0,73
		Modeste	-	-	-	-	-	-	-	-
	Relatives à la personne aidante	Sexe	Homme	0,80	0,86	1,05	1,02	1,27	0,88	1,43
		Femme	-	-	-	-	-	-	-	-
	Situation professionnelle	Travail t. plein	0,72	0,55*	0,66	1,01	0,96	0,91	NAP	
		Pas de travail	-	-	-	-	-	-	NAP	
	Relatives au contexte d'aide	Distance géographique	Quelques minutes	1,20	1,77	1,28	1,01	1,17	NAP	0,61
			30 à 45 minutes	0,98	1,51	1,05	1,12	1,07	1,10	0,76
			2 heures	-	-	-	-	-	-	-
	Lien affectif	Tjrs été proche	4,65*	2,01	1,20	1,34	1,02	1,44	0,97	
		Jamais été proche	1,22	0,99	0,81	0,77	0,80	0,99	0,65	
		Relations tendues	-	-	-	-	-	-	-	
Enfant	Relatives à la personne âgée	Sexe	Homme	1,34	1,07	1,13	1,21	1,16	1,75	0,95
		Femme	-	-	-	-	-	-	-	-
	Revenu	À l'aise	0,84	1,09	1,32	1,01	0,82	1,00	1,39	
		Modeste	-	-	-	-	-	-	-	
	Relatives à la personne aidante	Sexe	Homme	0,70	0,79	0,68	0,83	1,26	0,98	1,46
		Femme	-	-	-	-	-	-	-	-
	Situation familiale	Enf. élevés seul	0,51	0,35*	0,39*	0,44*	0,30*	0,81	0,10*	
		Enf. avec conjoint	0,73	0,45*	0,52*	0,46*	0,37*	0,61	0,28*	
		Pas d'enfants	-	-	-	-	-	-	-	
	Situation professionnelle	Travail t. plein	0,92	0,52*	0,54*	0,73	0,71	0,58	NAP	
		Pas de travail	-	-	-	-	-	-	NAP	
	Relatives au contexte d'aide	Distance géographique	Quelques minutes	2,81*	6,34*	3,94*	3,65*	1,63	NAP	0,51
			30 à 45 minutes	1,96*	3,11*	1,90*	2,51*	1,58	0,48	1,82
			2 heures	-	-	-	-	-	-	-
	Lien affectif	Tjrs été proche	6,87*	1,70	2,60*	2,39*	1,15	1,42	2,39	
Jamais été proche		2,43*	1,79	2,38*	1,87	1,25	1,38	2,12		
Relations tendues		-	-	-	-	-	-	-		
Bel-enfant	Relatives à la personne âgée	Sexe	Homme	1,17	1,08	1,05	0,96	0,94	0,91	0,90
		Femme	-	-	-	-	-	-	-	-
	Revenu	À l'aise	0,77	0,79	0,76	0,78	0,76	0,76	0,75	
		Modeste	-	-	-	-	-	-	-	



Relatives à la personne aidante								
Sexe	Homme	0,58*	0,76	0,90	0,85	0,79	0,51*	0,49
	Femme	-	-	-	-	-	-	-
Situation familiale	Enf. élevés seul	0,63	0,78	0,68	1,12	0,89	0,62	2,01
	Enf. avec conjoint	0,90	0,81	0,82	0,97	0,83	0,39*	1,15
	Pas d'enfants	-	-	-	-	-	-	-
Situation professionnelle	Travail t. plein	0,87	0,57*	0,69	0,99	1,06	1,15	NAP
	Pas de travail	-	-	-	-	-	-	NAP
Relatives au contexte d'aide								
Distance géographique	Quelques minutes	1,43	2,75*	2,71*	3,37*	2,14*	NAP	1,38
	30 à 45 minutes	0,71	1,81*	1,48	1,30	1,40	0,74	0,63
	2 heures	-	-	-	-	-	-	-
Lien affectif	Tjrs été proche	2,66*	2,07*	0,70	1,00	0,91	0,64	0,59
	Jamais été proche	0,99	0,84	0,93	0,96	0,90	0,63	0,80
	Relations tendues	-	-	-	-	-	-	-

\* Rapports de cote statistiquement significatifs ( $p < 0,05$ )

<sup>a</sup> Les variables de contrôle considérées sont les caractéristiques des répondants (âge, sexe, statut matrimonial, niveau d'éducation, expérience d'aidant et besoin d'aide).

<sup>b</sup> La variable « situation familiale de l'aidant » est inapplicable aux conjoints et aux ex-conjoints. La variable « distance géographique » est également inapplicable aux conjoints. Pour les conjoints et les ex-conjoints, les variables « sexe de la personne âgée » et « sexe de la personne aidante » sont redondantes. Seule la variable « sexe de la personne aidante » a donc été conservée pour ces liens familiaux.

exemple d'accompagner la personne âgée lors de rendez-vous à l'hôpital et chez le médecin (RC = 0,35 et 0,45) ou de réaliser des injections et des pansements (RC = 0,30 et 0,37), en comparaison avec les enfants adultes qui n'ont pas de progéniture. La distance géographique conditionne également les attentes à l'égard des enfants. Ceux qui résident à « quelques minutes » plutôt qu'à « deux heures » de distance sont entre autres plus souvent appelés par les répondants à faire des visites et des sorties, à accompagner l'aîné lors de visites à l'hôpital et chez le médecin, à préparer des repas et effectuer des travaux ménagers ou à laver, vêtir et dévêtir la personne âgée (RC = 2,81 à 6,34). Enfin, pour certaines tâches de soutien, les enfants qui ont des relations tendues avec leur parent âgé sont moins souvent responsabilisés par les répondants.

## Discussion

Cette étude explore les attentes normatives exprimées par un échantillon probabiliste de Québécois à l'égard des conjoints, des ex-conjoints, des enfants et des beaux-enfants lorsque ces derniers sont placés en position de soutenir un proche âgé ayant des incapacités. L'utilisation de vignettes a permis de placer les répondants dans des situations hypothétiques, et de mesurer si leurs attentes sont influencées par divers facteurs reliés à la personne aidante, à la personne âgée et au contexte d'aide.

Comme ceux d'autres études (Dellman-Jenkins et Brittain, 2003; Finch et Mason, 1993; Hamon et

Blieszner, 1990; Seelbach, 1984), les résultats obtenus montrent que tous les membres de la famille considérés, sans égard au lien qu'ils ont avec la personne âgée, ont certains devoirs de soutien vis-à-vis des personnes âgées. La majorité des répondants s'attendent ainsi à ce que chacun des membres de la famille considérés fournisse du soutien de nature socio-affective, comme faire des visites et des sorties ou accompagner lors de visites à l'hôpital et chez le médecin.

Cependant, la nature et la portée de ces obligations dépendent du lien familial. Les conjoints font l'objet d'attentes normatives très prononcées, qui s'étendent aux soins instrumentaux et personnels pour la majorité des répondants. Les données suggèrent ainsi que, sur le plan des valeurs, les conjoints sont considérés comme la source principale d'appui et d'assistance.

Quant aux ex-conjoints, ils font l'objet d'attentes normatives moins prononcées que les conjoints, et ce, pour l'ensemble des tâches de soutien considérées. Il s'agit d'une observation largement prévisible, dans la mesure où la rupture du rapport conjugal s'accompagne souvent d'une détérioration de l'ensemble des relations entre les anciens conjoints, diminuant de ce fait les attentes de soutien ou d'assistance.

Il est beaucoup plus étonnant de noter que la rupture conjugale n'engendre pas un effacement *in extenso* des obligations familiales. Pour certaines tâches de soutien, les attentes à l'égard des ex-conjoints sont en effet importantes. D'abord, les répondants s'attendent dans

de fortes proportions à ce que les ex-conjoints effectuent des visites et des sorties avec leur ancien conjoint et l'accompagnent lors de rendez-vous à l'hôpital et chez le médecin. Une part appréciable de répondants est aussi d'avis que les ex-conjoints doivent apporter des soins instrumentaux et personnels, comme préparer des repas et effectuer des travaux ménagers, donner des bains, vêtir et dévêtir et faire des injections et appliquer des pansements.

Pour certains types d'aide, les attentes à l'égard des ex-conjoints atteignent même un niveau semblable à celles exprimées à l'égard des enfants. Une telle responsabilisation des ex-conjoints est surprenante, étant donnée l'influence supposément dommageable de la rupture conjugale sur les obligations de soutien. Clairement, les répondants nourrissent un niveau d'attente substantiel à l'égard des ex-conjoints et l'allègement des responsabilités de soutien suite au divorce ou à la séparation conjugale est limité (Finch et Mason, 1993; Lavoie, 2000).

Conformément à ceux obtenus ailleurs (Ganong et al., 1998b), les résultats laissent en outre entendre que les beaux-enfants sont moins fermement responsabilisés que les enfants pour la majorité des tâches de soutien. Toutefois, les beaux-enfants ne sont pas affranchis de toute obligation, et cette étude confirme que l'absence de liens biologiques ne suffit pas pour exclure tout devoir de soutien (Ganong et Coleman, 1998). Pour certaines activités à portée relationnelle – effectuer des visites et des sorties, accompagner lors de rendez-vous à l'hôpital et chez le médecin –, les beaux-enfants peuvent représenter, pour une majorité de répondants, une source de soutien décisive.

L'influence de facteurs relatifs à la personne âgée, à la personne aidante et au contexte d'aide sur les attentes des répondants a aussi été analysée. Sur ce sujet, les études antérieures suggèrent que les attentes à l'égard des enfants adultes sont influencées par divers éléments de contexte (voir par exemple Finch, 1989; Finch et Mason, 1993). L'influence de la proximité affective sur les devoirs assignés aux beaux-enfants a aussi été observée dans les études antérieures (Coleman et al., 1997; Ganong et al., 1998b).

Les résultats obtenus au sujet des enfants confirment que les attentes vis-à-vis de ce membre de la famille dépendent des circonstances. Ainsi, le fait d'habiter à distance ou d'avoir de jeunes enfants diminue les attentes de soutien à l'égard des fils et des filles. Bien qu'importante, la seule présence de liens biologiques pourrait donc ne pas suffire pour créer des obligations à ces personnes (Finch, 1987; Ganong et Coleman, 1998; Lavoie, 2000).

Lorsque d'autres membres de la famille sont considérés, cependant, les résultats obtenus incitent à nuancer les constats réalisés dans les études antérieures. En effet, les facteurs contextuels insérés dans les vignettes ont une influence négligeable sur les responsabilités assignées par les répondants aux conjoints, aux ex-conjoints et aux beaux-enfants.

Pour plusieurs répondants, l'engagement des conjoints semble inconditionnel. De fortes attentes existent à l'égard de ce membre de la famille, peu importe les circonstances. Le fait que les deux facteurs qui pèsent le plus lourdement sur les responsabilités confiées aux enfants – habiter à distance et être parents de jeunes enfants – ne soient pas applicables aux conjoints pourrait contribuer à expliquer la forte responsabilisation de ces derniers.

Pour une raison certes différente, les facteurs contextuels considérés ont également une influence négligeable sur les attentes à l'égard des ex-conjoints et des beaux-enfants. Lorsqu'il s'agit de ces membres de la famille, les attentes des répondants semblent faire l'objet d'un effet plancher. Seules de faibles proportions de répondants croient en effet que les beaux-enfants et les ex-conjoints doivent apporter du soutien, spécialement lorsqu'il est proposé d'effectuer des tâches instrumentales et personnelles. Cette situation a pu limiter le pouvoir des analyses et restreindre la possibilité d'identifier des facteurs contextuels statistiquement significatifs.

Il est aussi possible que le choix des facteurs considérés dans la présente recherche n'ait pas permis d'identifier ceux qui influencent le plus significativement les attentes normatives à l'égard des ex-conjoints et des beaux-enfants. D'ailleurs, les vignettes utilisées dans cette enquête s'appliquant initialement à une diversité de membres de la famille (gendre, bru, frère, sœur, petit-fils, petite-fille, neveu, nièce, etc.), certaines variables contextuelles potentiellement cruciales n'ont pas pu être considérées.

Dans le cas des ex-conjoints, il aurait sans doute été pertinent de mesurer l'influence du temps écoulé depuis le divorce ou de la remise en couple sur les responsabilités qui leur sont attribuées. La durée de la relation entre les beaux-enfants et leurs beaux-parents jouit probablement aussi d'une grande importance. Comme le suggèrent certaines recherches, les responsabilités confiées à un bel enfant qui habite avec un nouveau conjoint depuis l'enfance ne sont probablement pas les mêmes que celles attribuées à un bel-enfant qui aurait acquis ce statut depuis quelques années seulement (Coleman et al., 1997; Ganong et al., 1998b).

Dans le cas des ex-conjoints comme des beaux-enfants, le facteur temps pourrait donc s'avérer crucial: d'abord, le temps écoulé depuis la rupture conjugale, mais aussi le temps écoulé suite à une éventuelle recomposition familiale. Les transitions familiales qui se produisent peu de temps avant l'entrée dans la dépendance pourraient placer les personnes âgées dans des positions particulièrement inconfortables, la qualité du lien familial tissé entre elles et leurs aidants potentiels n'ayant pas encore permis l'apparition d'obligations filiales suffisamment contraignantes.

Cette étude est affectée par un certain nombre de limites, dont deux apparaissent particulièrement importantes. Premièrement, comme indiqué précédemment, la diversité des liens familiaux considérés initialement a limité le choix des variables contextuelles prises en compte, en particulier celles qui concernent un lien familial spécifique. L'ajout de ces éléments de contexte aurait pu influencer les attentes des répondants.

Deuxièmement, et d'une manière plus générale, il faut rappeler que les attentes normatives ne se traduisent pas automatiquement en conduite. En effet, les rapports entre valeurs et comportements sont complexes et l'interprétation des résultats de cette étude doit en tenir compte (Hitlin et Piliavin, 2004). En particulier, le fait d'avoir recours à des vignettes et de s'intéresser aux attitudes a probablement introduit un certain biais de désirabilité sociale. Des répondants ont ainsi pu être conduits à fournir des réponses socialement « acceptables » aux questions posées, de manière à se montrer sous un jour favorable au regard des autres.

L'influence de ce biais de désirabilité sociale pourrait expliquer certains des résultats obtenus. À titre d'exemple, on constate que le sexe de la personne aidante est rarement une variable significative dans les résultats obtenus. L'absence de différence significative entre les attentes exprimées à l'égard des hommes et des femmes fait écho à la valeur d'égalité entre les sexes, largement consensuelle dans la société québécoise. Pourtant, il a été largement établi que sur le plan des comportements, la majorité des actes informels de soutien à domicile sont actuellement réalisés par des femmes, souvent les conjointes d'hommes âgés.

Enfin, mentionnons que les principes de l'approche utilisée (*factorial survey*) n'ont pas pu être respectés de façon stricte, certains facteurs contextuels relatifs aux conjoints étant inapplicables (distance géographique et situation familiale). Hormis l'instauration d'une certaine multicolinéarité entre le lien familial de la personne aidante, les facteurs contextuels considérés et les attentes des répondants, cette situation ne pose

pas problème, puisque les éventualités laissées de côté dans les vignettes s'avèrent inhabituelles dans la réalité.

## Conclusion

La présente recherche suggère qu'il existe une certaine hiérarchie dans les attentes de soutien à l'égard des différents membres de la famille. Ainsi, les attentes à l'égard des conjoints paraissent à la fois importantes et inconditionnelles. Celles à l'égard des ex-conjoints et des beaux-enfants sont faibles. Quant aux attentes à l'égard des enfants, elles sont plus prononcées qu'envers les beaux-enfants, mais s'avèrent fortement conditionnées par le contexte. Dans le cas des enfants, en effet, les exigences du soutien ne devraient pas interférer avec leur vie familiale et professionnelle.

Ces attentes différentielles questionnent le peu d'intérêt manifesté en recherche sur les pratiques d'aide aux personnes âgées séparées, divorcées ou remariées. Pourtant, le nombre de personnes qui seront dans cette situation et vieilliront dans de nouvelles configurations familiales ira en augmentant au cours des prochaines décennies.

Par ailleurs, les études actuellement disponibles sur le sujet se limitent à l'exploration des normes de soutien. Les positions normatives des individus n'ayant pas nécessairement de relation directe avec leurs conduites, il est désormais primordial de mener des études sur les comportements de soutien à l'égard de ce sous-groupe particulier de la population âgée. Des informations plus fidèles et plus directes sur la structuration de l'aide dans les nouvelles configurations familiales sont nécessaires.

## Notes

- 1 Indique la proportion de mariages qui se terminent par un divorce selon les conditions de divortialité en vigueur au cours d'une année donnée.
- 2 Selon Statistique Canada, une belle-famille est « une famille de recensement époux-épouse où au moins un des enfants est le beau-fils ou la belle-fille d'au moins un des parents ».

## Références

- Ambert, A.-M. (2002). *Divorce: Facts, Causes, And Consequences*. *Contemporary Family Trends*. Ottawa: Vanier Institute Of The Family.
- Attias-Donfut, C. (1995). *Les solidarités entre générations: vieillesse, famille, État*. Paris: Nathan.
- Bengtson, V. L. (2001). Beyond the nuclear family: The Increasing importance of multigenerational bonds. *Journal of Marriage and the Family*, 63, 1-16.

- Brody, E. M., Johnsen, P. T. et Fulcomer, M. C. (1984). What should adult children do for elderly parents? Opinions and preferences of three generations of women. *Journal of Gerontology*, 39(6), 736-746.
- Brody, E. M., Johnsen, P. T., Fulcomer, M. C. et Lang, A. M. (1983). Women's changing roles and help to elderly parents: Attitudes of three generations of women. *Journal of Gerontology*, 38(5), 597-607.
- Burr, J. A. et Mutchler, J. A. (1999). Race and ethnic variation in norms of filial responsibility among older persons. *Journal of Marriage and the Family*, 61, 674-687.
- Cantor, M.H. (1979). Neighbors and friends: An overlooked resource in the informal support system. *Research on Aging*, 1, 434-463.
- Clawson, J. et Ganong, L. H. (2002). Adult stepchildren's obligations to older stepparents. *Journal of Family Nursing*, 8(1), 50-72.
- Clément, S. et Lavoie, J. P. (2005). *Prendre soin d'un proche âgé: les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne: Éditions érès.
- Coleman, M., Ganong, L. H. et Cable, S. M. (1997). Beliefs about women's intergenerational family obligations to provide support before and after divorce and remarriage. *Journal of Marriage and the Family*, 59, 165-176.
- Dellman-Jenkins, M. et Brittain, L. (2003). Young adults' attitudes toward filial responsibility and actual assistance to elderly family members. *The Journal of Applied Gerontology*, 22(2), 214-229.
- Esping-Andersen, G. (1999). *Les trois mondes de l'État-providence: essai sur le capitalisme moderne*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Finch, J. (1987). Family obligations and the life course. *Rethinking the life cycle* (pp. 155-169). London: McMillan Press.
- Finch, J. (1989). *Family obligations and social change*. Cambridge, MA: Basil Blackwell.
- Finch, J. et Mason, J. (1990a). Divorce, remarriage and family obligations. *Sociological Review*, 38, 219-246.
- Finch, J. et Mason, J. (1990b). Filial obligations and kin support for elderly people. *Ageing and Society*, 10, 151-175.
- Finch, J. et Mason, J. (1990c). Gender, employment and responsibilities to kin. *Work, Employment and Society*, 4(3), 349-367.
- Finch, J. et Mason, J. (1993). *Negotiating family responsibilities*. London: Routledge.
- Finley, N. J., Roberts, D. et Banahan, B. F. (1988). Motivators and inhibitors of attitudes of filial obligation toward aging parents. *The Gerontologist*, 28(1), 73-78.
- Ganong, L. H. et Coleman, M. (1998). Attitudes regarding filial responsibilities to help elderly divorced parents and stepparents. *Journal of Aging Studies*, 12(3), 271-290.
- Ganong, L. H. et Coleman, M. (1999). Changing families, changing responsibilities: Family obligations following divorce and remarriage. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- Ganong, L. H., Coleman, M., McDaniel, A. K. et Killian, T. (1998). Attitudes regarding obligations to assist older parent or stepparent following later-life remarriage. *Journal of Marriage and the Family*, 60, 595-610.
- Guberman, N., Lavoie, J. P., Gagnon, É., Belleau, H., Vézina, A., Fournier, M. et Grenier, L. (2006). Families' values and attitudes with regard to responsibility for the frail elderly: Implications for social policy. *Journal of Aging et Social Policy*, 18(3/4), 59-78.
- Hamon, R. R. et Blieszner, R. (1990). Filial responsibility expectations among adult child - older parent pairs. *Journal of Gerontology: Psychological Sciences*, 45(3), 110-112.
- Hanson, S. L., Sauer, W. J. et Seelbach, W. C. (1983). Racial and cohort variations in filial responsibility norms. *The Gerontologist*, 23(6), 626-631.
- Hitlin, S. et Piliavin, J. A. (2004). Values: reviving a dormant concept. *Annual Review of Sociology*, 30, 359-393.
- Hooyman, N.R. et Gonyea, J. (1995). *Feminist perspectives on family care: policies for gender justice*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Horowitz, A. (1985). Family caregiving to the frail elderly. *Annual Review of Gerontology and Geriatrics*, 5, 194.
- Hosmer, D. W. et Lemeshow, S. (1989). *Applied logistic regression*. New York: John Wiley et Sons.
- Institut de la statistique du Québec. (2005). *Démographie: état matrimonial, mariages et divorces* [En ligne]. Québec. [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/etat\\_matrm\\_marg/6p4.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/etat_matrm_marg/6p4.htm) (consulté le 11 novembre 2008).
- Killian, T. et Ganong, L. H. (2002). Ideology, context, and obligations to assist older persons. *Journal of Marriage and the Family*, 64, 1080-1088.
- Lavoie, J. P. (2000). *Familles et soutien aux parents âgés dépendants*. Montréal: L'Harmattan.
- Lee, G. R., Peek, C. W. et Coward, R. T. (1998). Race differences in filial responsibility expectations among older parents. *Journal of Marriage and the Family*, 60, 404-412.
- Lesemann, F. et Martin, C. (1993). Au centre des débats, l'articulation entre solidarités familiales et solidarités publiques. *Les personnes âgées: dépendance, soins et solidarités familiales. Comparaisons internationales* (pp. 207-215). Paris: La Documentation française.

- Liaw, S.-T., Pearce, C. M., Chondros, P., McGrath, B. P., Piggford, L. et Jones, K. (2003). Doctors' perceptions and attitudes to prescribing within the Authority Prescribing System. *The Medical Journal of Australia*, 178(5), 203-206.
- Rossi, P. H. et Anderson, A. B. (1982). The factorial survey approach: An introduction. *Measuring social judgments: The factorial survey approach* (pp. 15-67). Beverly Hills: Sage.
- Schwappach, D. et Koeck, C. M. (2004). What makes an error unacceptable? A factorial survey on the disclosure of medical errors. *International Journal for Quality in Health Care*, 16, 317-326.
- Seelbach, W. C. (1978). Correlates of aged parents' filial responsibility expectations and realizations. *The Family Coordinator*, October, 341-350.
- Seelbach, W. C. (1984). Filial responsibility and the care of aging family members. Dans W.H. Quinn et G.A. Hughston (Eds.), *Independent aging: Family and social systems perspectives* (pp. 92-105). Rockville, MD: Aspen Publication.
- Shanas, E. (1979). The family as a social support in old age. *The Gerontologist*, 19(2), 169-174.
- Turcotte, P. (2002). La diversification de la vie conjugale au Canada. *Le Quotidien*, Statistique Canada, le 11 juillet 2002. <http://dissemination.statcan.ca/Daily/Francais/020711/q020711a.htm> (consulté le 8 novembre 2008).
- Wake, S. B. et Sporakowski, M. J. (1972). An intergenerational comparison of attitudes towards supporting

aged parents. *Journal of Marriage and the Family*, 34, 42-48.

White, L. (1994). Stepfamilies over the life course: Social support. *Stepfamilies: Who benefits? Who does not?* (pp. 109-137). Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

## Annexe 1

Exemple de vignette :

Madame Robitaille, qui est à l'aise financièrement, a un fils, prénommé Yves. Yves travaille et est marié avec trois enfants à charge. La relation entre Mme Robitaille et Yves est correcte, mais ils ne sont pas très proches. Enfin, Yves habite à 25 km de chez sa mère. Selon vous, Yves devrait-il fournir à sa mère l'aide et les soins suivants

- lui faire des visites et faire des sorties ?	oui	non
- l'accompagner pour les rendez-vous médicaux ou à l'hôpital ?	oui	non
- préparer ses repas, faire son entretien ménager ?	oui	non
- lui donner le bain, l'aider à se vêtir ?	oui	non
- Yves devrait-il déménager pour se rapprocher de sa mère ?	oui	non
- Yves devrait-il réduire son temps de travail ?	oui	non

CANADIAN  
JOURNAL  
ON  
AGING

---

LA REVUE  
CANADIENNE  
DU  
VIEILLISSEMENT